Image not found or type unknown

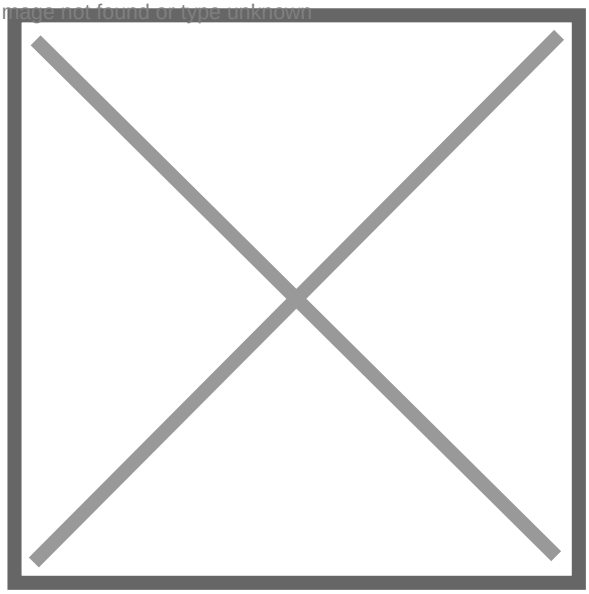

Peut on reclamer une dette effacée

Par **margotine**, le **29/05/2016** à **21:02**

Bonjour,

En 2001 j'avais des dettes, j'ai fait un dossier de surendettement et ma dette a été effacée par la Banque de France/

Ce jour, la Société Contentia-France me réclame la dette effacée, je ne peux prouver ma foi, la BDF n'a plus cela dans leurs archive. Je ne sais pas si le tribunal a cela en archive. Que dois je faire .

Merci et cordialement.

Par **Tisuisse**, le **30/05/2016** à **07:55**

Bonjour,

Vous, vous n'avez rien à prouver. Contentia-France est une officine de recouvrement. Lisez donc le dossier qui a été rédigé en post-it, en en-tête de ce forum, sur les officines de recouvrement. En attendant, tant que vous n'avez aucun courrier recommandé vous êtes sensé n'avoir rien reçu de leur part. Si vous recevez un recommandé, vous répondez, toujours par recommandé avec AR, en exigeant le titre exécutoire ET le contrat que, vous, vous avez signé avec eux. S'ils vous téléphone pour vous relancer, vous leur demander de ne plus vous importuner et que vous êtes tout disposé à déposer plainte pour tentative d'extorsion de fonds et escroquerie. En règle générale, cela les calme directement. Mais lisez le dossier signalé ci-dessus.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés